

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 6 Juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 30/06/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/06/2023.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. ANDRÉ Vincent, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie, M. ORRIERE Philippe, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie

Excusés ayant donné procuration : M. SAUZEAU Dominique à M. CHESNEL Jean-Fabien, M. BRUNET Paul à M. GOBBE Thierry, Mme MERY BEAUGRAND Rachel à Mme BOULAIN Anne, Mme PLESSIS Clémentine à M. BARRÉ Olivier, M. BARDOU René à M. ORRIERE Philippe

Excusé : M. GAMBERT Eric

A été nommé secrétaire : Mme ROBIN Elisabeth

2023-28 – Attribution du marché pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2021-42 en date du 1^{er} juillet 2021 accordant le marché à Convivio pour la fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire pour une durée de 2 ans.

La commune a lancé une nouvelle consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA). Les entreprises pouvaient proposer une offre soit en liaison froide soit en liaison chaude.

Un dossier de consultation a été mis à la disposition des entreprises par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation : <https://agglo-laval.achatpublic.com> le 23 mai 2023

La date limite de réception des offres était fixée au jeudi 15 juin 2023 à 13h00.

Trois entreprises ont déposé une offre de livraison en liaison froide :

RESTAURIA – ANGERS (49)

OCEANE DE RESTAURATION – 56890 PLESCOP

CONVIVIO RCO – BÉDÉE (35)

Les offres présentées correspondent à la fourniture et la livraison de repas durant toute l'année, sauf une semaine en décembre et trois semaines en août.

L'entreprise retenue à compter du 1^{er} septembre 2023 est :

CONVIVIO-RCO - 12 rue du Domaine - ZA de la Retaudais - 35137 BÉDÉE, Siège social.

CONVIVIO-RCO – ZA du Hindré – 35310 BRÉAL-SOUS-MONFORT, Cuisine centrale.

Bordereau de décomposition des prix :

	Repas enfant	Repas adulte
Nombre de repas moyen par jour	195	5
Prix unitaire H.T.	2,9500 €	3,4500 €
T.V.A. (5,5 %)	0,1623 €	0,1898 €
Prix unitaire T.T.C.	3,1123 €	3,6398 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE

De retenir la proposition de la société **CONVIVIO-RCO** pour le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire,

Le présent marché est conclu pour une durée de 2 ans.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces se rapportant au dossier.

Adopté à l'unanimité,

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire de séance
Élisabeth ROBIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2023
Le Maire



Olivier BARRÉ